

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de la République du Mali, exercées par M. Mostefa Benamar, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de l'Empire du Japon, exercées par M. Brahim Ghafa, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès du Canada à Ottawa, exercées par M. Chaïb Taleb Bendiab, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès du Royaume d'Espagne à Madrid, exercées par M. Hocine Djoudi, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de la République du Sénégal à Dakar, exercées par M. Ahmed Boudierba, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de la République populaire de Bulgarie à Sofia, exercées par M. Habib Djaafari, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès des Etat-Unis du Mexique, exercées par M. Mohamed Benmoussat, appelé à d'autres fonctions.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire, auprès de la Jamahiriya Arabe Lybienne Populaire Socialiste, exercées par M. Benaouda Benmostefa, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 15 septembre 1979 mettant fin aux fonctions du directeur général de la coopération internationale.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions de directeur général de la coopération

internationale au ministère des affaires étrangères, exercées par M. Rachid Haddad, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 15 septembre 1979 mettant fin aux fonctions du directeur général du protocole.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions de directeur général du protocole au ministère des affaires étrangères, exercées par M. Mohamed Laala, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 15 septembre 1979 mettant fin aux fonctions du directeur technique des conférences internationales.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions de directeur technique des conférences internationales au ministère des affaires étrangères, exercées par M. Zinelabidine Momdji, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 15 septembre 1979 mettant fin aux fonctions du directeur de l'Asie.

Par décret du 15 septembre 1979, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'Asie au ministère des affaires étrangères, exercées par M. Abdelaziz Yadi, appelé à d'autres fonctions.

Décrets du 15 septembre 1979 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret du 15 septembre 1979, M. Mohamed Bédjaoul est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New York.

Par décret du 15 septembre 1979, M. Mohamed Sahnoun est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République Française à Paris.

Par décret du 15 septembre 1979, M. Mohamed Bouzada est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République Populaire de Bulgarie à Sofia.

Par décret du 15 septembre 1979, M. Zinelabidine Moudji est nommé ambassadeur extraordinaire